



Suppression données personnelles

Par **orlane18**, le **27/10/2018** à **11:55**

Bonjour j'ai envoyé plusieurs RAR depuis 15 mois a xxxx pour que soient supprimées mes données personnelles comme l'exige la loi. De plus elles ont censées l'être automatiquement de par la loi au bout d'un an mais ils ne font rien. Comment puis je agir ? La CNIL demande 3 mois. Or je veux que ce soit fait rapidement car ma box a été usurpée. Puis je agir en référé ? Je ne sais pas qui contacter pour que ca ne me coute pas une fortune..Merci de vos conseils.

Par **Visiteur**, le **27/10/2018** à **12:32**

Bonjour
Avez vous pensé au médiateur ?

Par **morobar**, le **27/10/2018** à **16:05**

Bonjour,
Vous ne pouvez pas demander à ce prestataire l'effacement complet de vos données. Il en restera forcément pour corrélérer la facturation avec un client débiteur.
[citation]supprimées mes données personnelles comme l'exige la loi.[/citation]
Quelle loi ?